

benefit

Primes justes

Primes Suva: pas pareilles pour tous, mais justes. Méthode de calcul et explication des variations possibles selon les entreprises.

→ Page 4



Rapidité et efficacité

Les secouristes de la Rega décollent cinq minutes au plus tard après un appel d'urgence. Un médecin urgentiste nous fait part de son quotidien professionnel entre ciel et terre. → Page 20



suva

Mieux qu'une assurance



100
millions

La Suva contrôle deux millions de factures médicales et hospitalières chaque année, économisant ainsi près de 100 millions de francs par an en frais de traitement. Les économies réalisées profitent aux clients de la Suva sous forme de baisses de primes.



Difficile saison estivale

L'été comme l'hiver sont des saisons difficiles pour les entrepreneurs qui, à ces périodes de l'année, doivent disposer d'une bonne réserve de liquidités pour honorer les frais de TVA, les cotisations AVS et LPP, les primes pour l'indemnité journalière en cas de maladie, l'assurance-accidents, l'assurance de commerce et l'assurance auto. Toutes ces dépenses creusent parfois massivement le budget des entreprises. C'est dire le soulagement qu'apporte la baisse des primes accordée par la Suva pour la septième fois consécutive en 2014. Il en résulte une réduction des charges salariales pour le plus grand bien de la place économique suisse.

Mais ceux qui adoptent une perspective à long terme savent qu'un jour ils se féliciteront d'avoir payé régulièrement leurs primes d'assurance. Il suffit d'un seul faux pas ou d'une inattention pour se retrouver instantanément en situation de dépendance aux prestations d'assurance. Vous découvrirez à la page 4 comment la Suva calcule ses primes d'assurance et comment vous pouvez contribuer à créer des conditions optimales pour bénéficier de primes plus basses.

En Suisse, les apprentis ont beaucoup plus d'accidents professionnels que les autres salariés. La Suva veut lutter contre ce fléau et lance la campagne «Apprentissage en toute sécurité» afin de réduire le nombre des accidents chez les apprentis. Profitez des nombreuses offres proposées par la Suva et contribuez vous aussi à prévenir les accidents parmi les jeunes apprentis. Découvrez toutes les informations sur la nouvelle campagne à la page 12.

Rahel Rölli
Rédactrice en chef p.i. «benefit»



REPORTAGE

04 La juste prime pour tous

Avec le système de la Suva, les primes correspondent au risque d'accidents de chaque entreprise.

FOCUS

10 En faveur du «modèle Suva»

Franz Steinegger remet son mandat de président du Conseil d'administration de la Suva fin 2013. Il détenait cette fonction depuis 1991 et laisse une entreprise en pleine santé.

ACTUALITÉS

12 Sécurité au travail pour les apprentis

13 A vos marques, prêts ...

14 Seven chante à Bellikon

14 L'assurance par convention en ligne

14 CRPS

15 Projet Migros Valais-Suva

15 Retour progressif au poste de travail

15 Baisse du coût des accidents

16 CONCOURS

Participez au concours sur la nouvelle campagne de la Suva «Apprentissage en toute sécurité». Avec la carte STOP, l'apprenti a le droit et le devoir de dire STOP en cas de danger.

17 EXEMPLE D'ACCIDENT

18 BRAVO

20 PORTRAIT

22 SERVICE

La juste prime pour tous

→ www.suva.ch/prime → www.suva.ch/tarification

Personne ne paie volontiers le prix fort pour une assurance. A la Suva, un système astucieux veille à ce que les primes soient proportionnelles au risque d'accident. Les entreprises qui enregistrent peu d'accidents paient moins que les autres. Texte: Pascal Mathis // Photos: Cyrill Kuster

Ce mois-ci, les personnes assurées à la Suva recevront un courrier qui les informera des primes à acquitter l'an prochain au titre de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels (AAP et AANP). Dans cet article, Alina Muster est notre cliente type: elle représente les quelque 120 000 entreprises dont les collaborateurs sont assurés à la Suva. Et il va de soi qu'elle se pose des questions légitimes quant à la décision prise à propos de la prime à régler par sa société.

Septième baisse consécutive des primes

«Comment les primes AAP et AANP sont-elles déterminées?», se demande-t-elle par exemple. En principe, les primes sont destinées à couvrir les charges liées à la prévention ainsi que les coûts des accidents. Or cette règle simple est influencée par les facteurs les plus divers. Le plus évident étant que s'il y a moins d'accidents ou des accidents moins graves, les frais de traitement, les indemnités journalières et les rentes diminuent, et avec eux les dépenses. Hélas, ce n'est pas aussi simple. Les dépenses de santé publique prennent en effet l'ascenseur depuis des années. La Suva se met en quatre pour maîtriser cette évolution des coûts. C'est ainsi qu'au travers de son «Case Management», elle voue un suivi intense aux victimes d'accidents dont le processus de guérison est complexe,

afin que ces personnes puissent réintégrer plus vite la vie active. Ou bien elle contrôle systématiquement les factures. Elle simplifie les procédures en fournissant par exemple des formulaires homogènes ou un logiciel gratuit aux médecins et aux hôpitaux. Ne serait-ce que par la gestion des frais de traitement ou la lutte contre la fraude à l'assurance, la Suva fait chaque année l'économie de plusieurs centaines de millions de francs, un argent qu'elle n'a ainsi pas à collecter par le biais des primes.

Il est toutefois des évolutions sur lesquelles personne n'a prise, comme l'allongement de l'espérance de vie, en Suisse comme ailleurs, ce qui en soi appelle une appréciation positive. «Mais cela signifie que nous devons mettre plus d'argent de côté pour financer les rentes», précise Alfredo Russo, responsable de la tarification à la Suva. Dans le même temps, les taux d'intérêt sont au plus bas. Et Alfredo Russo de poursuivre: «Ce qui explique aussi que nous devons épargner davantage pour



Détermination des primes de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels: www.suva.ch/waswo-f/2736.f



La baisse des accidents graves entraîne un recul des frais de traitement, des indemnités journalières, des rentes et donc des primes.



La Suva parvient pour la septième fois d'affilée à réduire ses primes pour de nombreuses branches.

être à même de verser sa rente à un assuré dans 30, 40 ou 50 ans». Au total, la Suva n'en va pas moins réussir pour la septième fois consécutive à baisser ses primes en 2014: de 1% en moyenne dans l'AAP et de 2% dans l'AANP.

De l'importance de la description d'entreprise

Jusque-là tout va bien, se dit Alina Muster. Pourtant, cela ne répond pas à toutes ses interrogations. «Les primes que j'ai à payer sont-elles justes?» La réponse est claire: oui, elles sont justes. D'une part, elles dépendent des accidents et, de l'autre, la Suva répartit les entreprises qu'elle assure en groupes, dits collectifs. Ces collectifs réunissent des entreprises aux activités identiques ou similaires et qui présentent un risque d'accident comparable. Les entreprises de construction mécanique, par exemple, présentent un risque d'accident moindre que celles du secteur principal de la construction. Dans cette répartition, la Suva tient compte à la fois de la branche dans laquelle exerce l'entreprise et de son activité exacte.

Comment puis-je optimiser les primes?

Par son comportement, chaque entreprise et chacun de ses collaborateurs est à même d'influer sur les primes de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. Éviter les accidents c'est s'exposer à des coûts moindres, ce qui peut avoir un effet favorable sur l'évolution des primes. La prévention des accidents commence par de petits riens: éviter un faux pas ou porter systématiquement un casque sur un chantier accroît la sécurité et réduit les séquelles d'un accident. Sans compter que l'entreprise n'est pas contrainte d'organiser un remplacement ou de bouleverser ses processus internes parce qu'un collaborateur est absent.

Sur www.suva.ch/autocontroles, la Suva propose des tests permettant aux entreprises et aux individus de déterminer leur risque d'accident. Elle forme également des préposés à la sécurité et organise des cours dans les entreprises (www.suva.ch/cours). // **mpf**

Pour que cette répartition puisse être juste, il importe que la description d'entreprise soit correcte et à jour. Celle-ci précise les travaux et activités qu'exécute l'entreprise. On y note par exemple si une entreprise de transformation du bois est vraiment pour l'essentiel une menuiserie ou si elle effectue aussi des travaux de charpenterie, voire voue son activité à des tâches administratives supérieures à la moyenne. Martin Guggisberg, responsable primes et conseil à la clientèle de l'agence Suva Zentralschweiz, confirme toute l'importance de la description d'entreprise: «Les nuances qui distinguent les diverses entreprises assurées y sont consignées de façon minutieuse. C'est uniquement parce que la Suva contrôle exactement ce qui se fait dans chaque exploitation qu'elle est en mesure de calculer une prime individuelle ajustée à chacune d'elles». Il est primordial d'adapter cette description lorsque le champ d'activité a changé, par exemple lorsqu'une imprimerie cesse son activité de reliure ou qu'un constructeur de machines abandonne le montage pour mieux se consacrer à la production.

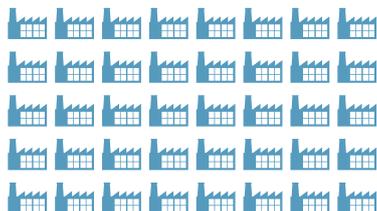
Qui dit prime juste dit aussi réduction des fonds de compensation. Ces dernières années, des réserves ont été constituées pour maintenir les primes à un niveau stable en périodes de difficultés économiques. Entre-temps, ces fonds ont dépassé le plafond initialement fixé dans quelques branches. Entreprise à but non lucratif, la Suva restituera ces excédents aux assurés des branches en question en 2014: ce sont ainsi quelque 70 millions de francs qui seront reversés sous forme de baisse des primes.

Baisse des primes pour tout le monde?

Quand bien même les primes diminuent en moyenne et certaines branches profitent de la réduction des fonds de compensation, les clients ne verront pas tous leurs primes baisser l'année prochaine. Pas même notre cliente-type Alina Muster, qui fait pourtant remarquer que les accidents ont nettement diminué dans son entreprise.

A partir de leur description détaillée, les entreprises assurées sont, comme il est dit plus haut, affectées à un collectif déterminé et toutes, au sein de ce collectif, sont concernées par les mesures prises en matière de primes. Si les accidents et leurs conséquences augmentent, le taux de prime de base est relevé pour l'ensemble du collectif. «A l'inverse, toutes les entreprises du collectif

Nombre d'entreprises: ~ 89 000



Part de toutes les entreprises assurées à la Suva: ~ 72 %



Volume de primes (net): ~ 394 millions de francs



Prime de base

Les entreprises assurées à la Suva ne paient pas toutes des primes identiques, et ce, à juste titre. En effet, le risque qu'un collaborateur soit victime d'un accident varie de l'une à l'autre. Travailler sur des machines lourdes est plus dangereux qu'un emploi de bureau. C'est pourquoi toutes les entreprises assurées par la Suva sont réparties en collectifs réunissant des exploitations aux activités identiques ou au moins similaires: un serrurier avec des serrureries, un exploitant forestier avec des entreprises forestières, un cabinet d'architecte avec des cabinets d'architectes, etc. Pour simplifier, disons que chaque entreprise acquitte la prime d'assurance-accidents professionnels et non professionnels calculée pour sa branche. Cette prime dite de base s'applique à la plupart des entreprises assurées à la Suva, soit environ les trois quarts. Il

s'agit de petites exploitations qui ne paient pas plus de 5000 francs de primes (AAP ou AANP) par an.

Ce modèle de prime signifie aussi que lorsqu'une branche connaît moins d'accidents – par exemple grâce à des progrès techniques ou des prescriptions de sécurité plus rigoureuses –, toutes les entreprises la composant profitent du fait que cette moindre fréquence d'accidents et la diminution des coûts font baisser la prime de base au fil des années.

Système de bonus-malus

Nombre d'entreprises: ~ 32 000



Part de toutes les entreprises assurées à la Suva: ~ 26 %



Volume de primes (net): ~ 1659 millions de francs



Les entreprises dont les cotisations au titre de l'AAP dépassent 5000 francs par an sont intégrées au système de bonus-malus de la Suva: les entreprises d'une même branche font l'objet de comparaisons entre elles dans des collectifs. Le risque d'accident professionnel ou non professionnel de chacun de ces groupes est déterminé. La moyenne obtenue sert à calculer les primes de chaque entreprise. Si une entreprise fait état de coûts d'accidents (frais de traitement, indemnités journalières, rentes d'invalidité) inférieurs à la moyenne de sa branche, elle bénéficie d'un bonus. Autrement dit, sa prime baisse et l'entreprise en question est donc récompensée.

La situation est inverse pour une entreprise affichant des coûts d'accidents en hausse. La prime de base évoquée plus haut est majorée d'un malus, la prime augmente.

Le système de bonus-malus, qui concerne un bon quart des assurés de la Suva, fait intervenir les prestations d'assurance des six dernières années (moyennant un plafond pour les accidents et rentes particulièrement lourds de conséquences) ainsi que les provisions. Chaque entreprise est donc à même d'agir sur ses primes: si elle fait œuvre de prévention et évite les accidents graves, ses dépenses diminuent, ce qui profite autant à elle qu'à son personnel.

Tarifification empirique

Nombre d'entreprises: ~ 2200



Part de toutes les entreprises assurées à la Suva: < 2 %



Volume de primes (net): ~ 1279 millions de francs



A la Suva, les grandes entreprises, c'est-à-dire celles payant plus de 300 000 francs de primes par an au titre de l'assurance contre les accidents professionnels ou non professionnels, font l'objet d'une tarification empirique. A peine 2 % des entreprises assurées par la Suva en font partie. La tarification empirique prend en considération les coûts générés par chaque entreprise au cours des quinze dernières années. Ces coûts consistent en frais de traitement, indemnités journalières, valeur en capital des rentes et diverses provisions. C'est à partir de ces coûts d'accidents passés que sont calculées les primes d'assurance de l'année suivante.

Si cette période assez longue de quinze ans peut surprendre, elle a cependant tout son sens car lorsqu'une entreprise fait face à plusieurs accidents graves durant une même année, ses primes n'augmentent pas tout de suite dans de fortes proportions puisque le calcul inclut aussi les années comptant moins de sinistres. Quoi qu'il en soit, la tarification empirique encourage concrètement la prévention des accidents. Les entreprises qui sensibilisent leurs collaborateurs et les protègent contre les accidents exercent une influence directe sur les primes de l'assurance-accidents.

Glossaire

Frais de traitement: Les frais destinés à éliminer les conséquences d'un accident ou à traiter des maladies professionnelles sont appelés frais de traitement. Il s'agit par exemple des frais de soins médicaux ou de séjour hospitalier ou des frais occasionnés par les médicaments, le transport ou les moyens auxiliaires tels que des béquilles.

Indemnité journalière: Une personne assurée en incapacité de travail totale ou partielle pour cause d'accident ou de maladie professionnelle a droit à une indemnité journalière. Celle-ci est égale à 80 % du gain assuré en cas d'incapacité totale et proportionnellement inférieure en cas d'incapacité partielle. L'indemnité journalière est versée à partir du troisième jour pour chaque jour du calendrier civil. L'incapacité de travail doit être attestée par un médecin.

Rente: Une personne assurée en incapacité de travail totale ou partielle pour cause d'accident ou de maladie professionnelle a droit à une rente d'invalidité. L'assurance-accidents paie au maximum 80 % du gain assuré en cas d'invalidité totale et proportionnellement moins en cas d'invalidité partielle. Pour les conséquences de son accident, l'assuré a droit en sus à une rente de l'assurance-invalidité s'il est invalide à 40 % ou plus. Le total des deux rentes ne doit pas excéder 90 % du gain assuré. // **mpf**

profitent d'une baisse du nombre d'accidents, par exemple quand les mesures de prévention ont été fructueuses», déclare Martin Guggisberg. Pour les entreprises de taille moyenne, il existe en outre un système de bonus-malus qui met en parallèle leurs chiffres d'accidents et ceux de la branche (voir p. 8).

Vues sous cet angle, les primes de la Suva restent donc équitables. Les branches qui sont en mesure d'abaisser leur risque d'accident en profitent directement, tandis que celles dont le risque stagne acquittent des primes d'un montant égal.

Martin Guggisberg est souvent confronté à cette question: pourquoi les primes ne sont-elles pas comparables dans un rapport de 1 pour 1? Tout simplement parce que de nombreux paramètres influent sur le montant qui figure en définitive sur le bulletin de versement. «Justement. Ce montant dépend non seulement de la branche mais encore des activités de l'entreprise et de sa taille.» Ce qui explique que deux entreprises artisanales implantées dans la même localité puissent payer des primes totalement différentes. D'ailleurs, pour en savoir davantage sur ses primes, l'entreprise peut demander à tout moment à se faire conseiller par l'agence Suva compétente.

La prévention est toujours gratifiante

Une chose est sûre: par son comportement, chaque entreprise, chaque individu est à même d'influer sur sa prime. Moins il y a d'accidents, moins il y a de frais de traitement, d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité. Nous ne faisons pas uniquement allusion aux accidents graves, loin de là. Des accidents prétendument bénins peuvent avoir des conséquences sérieuses sous forme d'absences prolongées et de coûts élevés.

Il n'en va pas autrement pour Alina Muster. Elle sait maintenant de quoi se compose sa prime mais aussi comment agir sur les primes à l'avenir: en veillant comme d'habitude à maintenir un niveau de prévention raisonnable dans son entreprise. Avec les nouveaux modules de prévention de la Suva, rien de plus simple. Pour en savoir plus, allez à la page 13. //

En faveur du «modèle Suva»

→ www.suva.ch/conference-de-presse-bilan

Franz Steinegger a annoncé, lors de la conférence de presse bilan du 14 juin à Lucerne, qu'il remettra son mandat de président du Conseil d'administration de la Suva à la fin de l'année. Il laisse une entreprise en pleine santé qui a dégagé un excédent de 247 millions de francs au cours de l'exercice 2012.



Franz Steinegger rend compte de l'exercice 2012 lors de la conférence de presse bilan. // Photos: Keystone, Alexandra Wey

La conférence de presse du 14 juin a été l'ultime apparition publique importante de Franz Steinegger en tant que président du Conseil d'administration de la Suva. Le président sortant, qui a fêté son 70^e anniversaire cette année, a présenté pour la septième fois consécutive l'histoire d'une réussite: les primes baisseront de 2 % en moyenne dans l'assurance contre les accidents professionnels et de 1 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels. La prime, il faut le rappeler, est toujours fonction du risque d'accident de l'entreprise et de la branche. La clientèle de la Suva, composée de 120 000 entreprises et de 1,9 million de salariés pris en charge depuis la prévention jusqu'à la réinsertion après un accident, a accueilli cette bonne nouvelle avec satisfaction. L'ancien président du parti radical-démocratique, qui a présenté ces résultats avec précision et pratiquement sans consulter ses notes, partage cette satisfaction.

Tout n'a pas toujours été tout rose

Tout au long de son mandat, Franz Steinegger a constamment défendu avec conviction, usant parfois de termes

Fonds de compensation réduits

Outre la réduction des primes de 50 millions de francs annoncée lors de la conférence de presse bilan, il sera également possible en 2014 de résorber les fonds de compensation. Ceux-ci sont constitués afin de maintenir les primes à un niveau inchangé en cas de récession. Les fonds de compensation ne seront réduits que dans les branches qui ont dépassé la valeur cible fixée par le Conseil d'administration. En 2014, environ 50 % des entreprises seront concernées. La Suva rembourse ainsi un montant global de plus de 70 millions de francs à ses clients. // **mjh**



Pleins feux sur le président du Conseil d'administration.

forts, les avantages du modèle Suva, qui regroupe prévention, prestations d'assurance et réadaptation. «Il m'a fallu un certain effort intellectuel pour comprendre vraiment et précisément le principe Suva», admet Franz Steinegger face au journaliste et écrivain Erwin Koch. Et d'ajouter: «L'affiliation obligatoire constitue un pilier du principe Suva. Car elle lui permet d'imposer aux entreprises assurées des mesures de prévention contre les accidents et de contrôler leur mise en application, contribuant ainsi à maintenir les primes au niveau le plus bas.»

Le succès remporté lui donne raison. La Suva, dont le Conseil d'administration est composé de façon paritaire de représentants des travailleurs et des employeurs, a dégagé un excédent de 247 millions de francs pour l'exercice 2014, soit deux fois plus que durant l'exercice précédent. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, tempère Franz Steinegger, qui se souvient que lorsqu'il a repris la présidence du Conseil d'administration de la Suva en 1991, la Suisse se trouvait en pleine récession, les chiffres de l'assurance sociale n'étaient pas brillants et les réserves financières de la Suva étaient insuffisantes. «Cette crise

a forcé la Suva à se confronter à la réalité. En particulier les entreprises et les salariés, les éléments porteurs de la Suva, ont compris l'importance de travailler avec des comptes en ordre. Mais cela demande de la discipline et

«L'affiliation obligatoire constitue un pilier du principe Suva.»

j'ai souvent dû me montrer inflexible et faire pression lorsque des conceptions passées resurgissaient dans les têtes des personnes impliquées. La Suva joue un rôle important dans l'économie et une augmentation des primes en période de récession n'est pas de bon augure pour les entreprises. C'était une expérience difficile que je ne voudrais plus revivre», explique Frans Steinegger dans la «Neue Luzerner Zeitung».

Des comptes en ordre depuis longtemps

Les finances de l'assurance sociale sise à Lucerne sont de nouveau en ordre, depuis longtemps. La gestion efficace des placements réalisée au cours des dernières années, sous l'impulsion de la politique de placement défendue par Franz Steinegger, a également contribué à ce succès. C'est ainsi que l'exercice 2012 s'est soldé pour la Suva par une performance de 8,6% et un degré de couverture financière de 125%. Avec des versements mensuels au titre des rentes d'invalidité et de survivants de quelque 123 millions de francs, la Suva doit pouvoir compter sur de tels résultats pour satisfaire à ses obligations à long terme.

Franz Steinegger, décrit dans un article du «Tages-Anzeiger» comme un homme autoritaire, possédant un fin sens de l'humour, doté d'un esprit indépendant et d'une vive intelligence, est très satisfait de la performance réalisée. Tellement satisfait d'ailleurs que lors de la conférence de presse bilan, il se tourne vers Ernst Mäder, le responsable des finances, et lui demande de continuer encore à augmenter le rendement des placements «jusqu'au jour où les primes pourront être abolies», ajoute-t-il avec une pointe d'humour pince-sans-rire avant de reprendre sa place. // mjh.

Sécurité au travail pour les apprentis

→ www.suva.ch/apprentis 📍 www.suva.ch/podcast-benefit-f

Les jeunes ont beaucoup plus d'accidents que les travailleurs expérimentés et c'est ce qui a poussé la Suva à lancer sa nouvelle campagne «Apprentissage en toute sécurité». Son objectif: réduire le nombre d'accidents chez les apprentis en utilisant les nouveaux médias ainsi que les canaux de diffusion classiques.

«Il n'est jamais trop tôt pour commencer»: comme le dit l'adage, ce qui ne s'apprend pas étant jeune ne s'apprendra jamais. La campagne de la Suva «Apprentissage en toute sécurité» mise sur le long terme: «Nous tablons sur le fait que les jeunes conservent les habitudes prises durant l'apprentissage», explique André Meier, chef de la division sécurité au travail à la Suva.

Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle la Suva se focalise sur les futurs professionnels. «Chez les jeunes, le ris-

que d'accident du travail est nettement plus élevé que chez les autres travailleurs de la branche ou du même groupe professionnel», précise André Meier. Les chiffres le confirment: 29 apprentis ont perdu la vie dans le cadre d'un accident professionnel entre 2000 et 2009.

Rôle des formateurs

La sécurité au travail et la protection de la santé doivent être abordées dès le premier jour de l'apprentissage. Mais comment atteindre un groupe cible né

avec un téléphone portable et Internet? Faut-il l'interpeller directement? Les médias classiques (brochures et affiches) sont-ils suffisants? «Nous misons sur l'exemple donné par les responsables des apprentis. C'est à eux que nous nous adressons dans un premier temps pour être les ambassadeurs de nos messages», ajoute Victor Martinez, le chef de la campagne. Les mesures proposées par la Suva sont conçues pour être mises en œuvre en équipe. Cette approche permet aux jeunes d'apprendre à donner l'exemple. Au bout d'un an, ils seront en effet déjà des «anciens» pour une nouvelle volée d'apprentis de première année.

Dans le cadre du programme de prévention «Vision 250 vies», la Suva veut également offrir aux apprentis la possibilité de se familiariser avec les «règles vitales» de leur métier. L'objectif poursuivi consiste à ramener le nombre des accidents chez les apprentis au moins au niveau de celui des travailleurs expérimentés.

Pour ce faire, la Suva veut faire en sorte que l'effort de sensibilisation à la sécurité au travail commence au plus tôt, c'est-à-dire dès le premier jour de travail. // iso



La sensibilisation à la sécurité au travail et à la protection de la santé débute dès le premier jour de l'apprentissage.

i Participez à la campagne et commandez gratuitement vos kits de démarrage dès maintenant sur www.suva.ch/waswo-f/88275.f.

A vos marques, prêts ...

→ www.suva.ch/modulesdeprevention www.suva.ch/podcast-benefit-f

Les entreprises ont tout avantage à ce que leur personnel ait des activités de loisirs variées, à condition toutefois de savoir éviter les accidents. Les nouveaux «modules de prévention» de la Suva sont destinés aux entreprises qui souhaitent intervenir sur ce terrain.



Un spécialiste participe à la mise en œuvre des modules dans les entreprises qui le souhaitent.

Saviez-vous qu'il y a plus d'accidents durant les loisirs qu'au travail? Les loisirs représentent près de 60 % des accidents déclarés à la Suva. Les conséquences pour l'économie suisse sont énormes: en 2012, les absences ont coûté 7,5 millions de francs aux assureurs-accidents, et 3 milliards de francs pour couvrir les rentes, les indemnités journalières et les frais de traitement versés au titre des accidents non professionnels.

La prévention est efficace

Beaucoup d'accidents pourraient être évités. L'offre de «modules de prévention» de la Suva comprend un assortiment complet prêt à l'emploi visant à réduire les principales causes d'accident de façon ciblée. Raphael Ammann, chef de la campagne, parle par expérience: «Une entreprise dont la culture de la sécurité va au-delà de la sécurité au travail obtient jusqu'à 9 % de baisse du risque d'accident non professionnel».

Les modules de prévention de la Suva sont destinés aux entreprises à la recherche de solutions pour réduire le

nombre et le coût des accidents non professionnels au sein de leurs effectifs. Il existe une vingtaine de modules différents sur les chutes de plain-pied, le football, les sports de neige et la sécurité à

Commander en un clic

La Suva propose une vingtaine de modules de prévention dans le domaine de la sécurité durant les loisirs sur www.suva.ch/modules-deprevention.

Ils sont conçus pour que les employeurs puissent sensibiliser leurs effectifs pendant une période déterminée à travers une série de mesures et de moyens d'action centrés sur différents thèmes de sécurité durant les loisirs.

Rien de plus simple: visionner les films, lire les factsheets, choisir un module adapté à votre entreprise et commander en un clic. // rr2

vélo ainsi que la santé et l'exercice physique. Jean-Claude Messerli, chef du team conseil sécurité durant les loisirs, sait ce que veulent ses clients: «La prévention doit être variée et centrée sur l'expérimentation. Nos modules remplissent parfaitement ces critères».

Les petites entreprises aussi

Les nouveaux modules de prévention de la Suva conviennent aussi aux petites entreprises. Chacune peut composer elle-même et de façon personnalisée les actions qu'elle souhaite réaliser et concevoir un programme de prévention sur mesure pour ses collaborateurs.

Les entreprises souhaitant utiliser nos modules de prévention de manière autonome trouveront toutes les informations nécessaires dans le guide «do it yourself» prévu à cet effet.

Si vous attachez de l'importance à la sécurité durant les loisirs de vos effectifs, ne perdez pas de vue que «le succès des activités de prévention implique généralement une planification sur le long terme». // rr2

Seven chante à Bellikon

→ www.suva.ch/reinsertion



Le 17 juillet 2013 demeurera longtemps gravé dans la mémoire des patients de la Rehaklinik Bellikon. Ils ont en effet eu droit à un concert privé du chanteur suisse Seven grâce aux internautes, qui ont pu pendant six semaines regarder sur la page Facebook de la Suva cinq vidéos décrivant le destin de graves accidentés. Dès le début, les utilisateurs du web ont été nombreux à «aimer» ou à «partager». Les patients de la Rehaklinik Bellikon ont ainsi pu bénéficier d'une carte de vœux après 5000 clics, d'un bouquet de fleurs après 10 000 clics ainsi que d'un concert de Seven après 15 000 clics. // **sbq**

L'assurance par convention en ligne

→ www.suva.ch/assurance-convention

Toute personne qui quitte son emploi, prend un congé non payé ou est absente sans avoir droit à un salaire, a besoin d'une assurance par convention. C'est l'unique moyen de s'assurer contre les accidents non professionnels lorsqu'on est sans emploi fixe. Les assurés Suva peuvent désormais souscrire une assurance par convention par Internet, en quelques clics seulement, sur www.suva.ch/assurance-convention. La prime, également payable en ligne, s'élève à 45 francs par mois. Une fois l'assurance souscrite, un certificat d'assurance international peut directement être imprimé. L'agence Suva la plus proche fournit volontiers de plus amples renseignements (0848 820 820). La couverture d'assurance conférée par l'employeur ou la caisse de chômage prend fin à l'expiration du trentième jour qui suit le dernier jour de travail ou celui où s'éteint le droit au demi-salaire ou à l'indemnité de chômage. L'assurance peut être prolongée de un à six mois durant la période de validité de la couverture. // **mpf**

CRPS

→ www.suva.ch/waswo-f/2771.f



Le CRPS («complex regional pain syndrome») ne date certainement pas d'hier. Il peut apparaître plusieurs mois après une simple fracture, le plus souvent au niveau des avant-bras et des chevilles, qui gonflent, sont plus chauds que le reste du corps ou deviennent rouges. Le symptôme commun est une douleur brûlante et durable. Le CRPS est difficile à reconnaître en raison de ses différentes formes. Il fait l'objet de descriptions de-

puis plus de cent ans, mais est souvent mis en doute ou ignoré par les médecins. Depuis le mois de mars de cette année, une brochure en allemand est pourtant consacrée au sujet. Cette monographie complète actualisée s'adresse en premier lieu aux médecins et peut être consultée pour des expertises et des appréciations. // **sbj**

Projet Migros Valais-Suva



Depuis le début de l'année, Migros Valais développe, en collaboration avec la Suva, un programme de prévention sur trois ans portant sur le bien-être et la sécurité des collaborateurs. Il s'agit d'un projet pilote qui pourra dans le futur se décliner dans d'autres entreprises.

En 2013, l'accent est porté sur l'ergonomie et l'activité physique. Un spécialiste rencontre chaque collaborateur (plus de 1700 au total) sur son lieu de travail pour examiner son environnement, ses tâches quotidiennes, et indiquer les positions et les mouvements à adopter pour ménager son corps. En 2014 et 2015, les thèmes de la nutrition et de l'équilibre émotionnel seront abordés. // alt

Retour progressif au poste de travail

→ www.suva.ch/waswo-f/2834.f

D'année en année, la hausse des frais de traitement et des indemnités journalières alourdit les charges de la Suva. Entre 2003 et 2012, les indemnités journalières ont augmenté de 1,5 % en moyenne, les frais de traitement de 3,3 %.

Les médecins traitants peuvent contrer cette tendance: ils peuvent notamment influencer la nature, l'intensité et la durée des traitements médicaux, mais également l'octroi d'indemnités journalières au moyen des attestations d'incapacité de travail. Pour les cas plus légers, la Suva observe une nouvelle tendance: attester une incapacité totale pour toute la durée de l'arrêt. Dans la plupart des cas, une évolution progressive serait toutefois possible, une incapacité totale se transformant peu à peu en une capacité partielle.

Lorsque les entreprises proposent davantage de postes à temps partiel adaptés à leurs collaborateurs, ces derniers reviennent plus rapidement travailler ce qui – l'expérience l'a démontré – a un effet positif sur leur guérison. // rr2



Baisse du coût des accidents

→ www.suva.ch/waswo-f/2934.f

La Suva est elle aussi concernée par la hausse des coûts de la santé. Déterminée à réagir, elle met en place des mesures proactives destinées à maîtriser les coûts des accidents.

La réinsertion rapide des personnes accidentées dans le monde du travail constitue un thème prioritaire. La Suva lutte par ailleurs efficacement contre la hausse des frais de traitement et la fraude à l'assurance. Dans la brochure «Gestion des cas moderne et réadaptation globale», vous en apprendrez davantage sur les objectifs atteints en 2012 et les économies réalisées. // rr2

Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28
www.suva.ch/fr; benefit@suva.ch
Rédaction: Rahel Röllin (rr2)

Contributions à la présente édition:

Jean-Luc Alt (alt), rédacteur
Alois Felber (afe), rédacteur spécialisé Pro
Robert Hartmann (hat), rédacteur spécialisé Pro
Serkan Isik (iso), rédacteur
Stefan Kühnis (stk), collaborateur freelance
Jaques Poget, chroniqueur
Pascal Mathis (mpf), rédacteur spécialisé Risk
Jan Mühlethaler (mjh), chef du secteur communication d'entreprise
Barbara Senn (sbj), rédactrice
Stephanie Berger (sbj), podcasts
Alma Johanns, photographe
Alexandra Wey, photographe
Cyrill Kuster, photographe
Fränzi Meyer (mfc), mise en pages

Commandes:

Suva, service clientèle
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17
service.clientele@suva.ch
www.suva.ch/waswo-f
Reproduction souhaitée avec mention de la source.
«benefit» paraît quatre fois par année.

Impression avec bilan neutre
en CO2: www.myclimate.org/fr

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Testez vos connaissances!

Carte STOP pour les apprentis

→ www.suva.ch/concours

Question:

A quoi sert la carte STOP?



Il est important que les apprentis et les formateurs ne perdent jamais de vue la sécurité, et ce dès le premier jour. En cas de danger, les apprentis ont le droit et le devoir de dire STOP et d'interrompre le travail jusqu'à ce que les conditions de sécurité requises aient été rétablies.

Pour ce faire, les formateurs présentent les «règles vitales» dès le début de l'apprentissage. Les règles en usage dans les différentes branches se trouvent sur www.suva.ch/apprentis.

La carte STOP sert d'attestation officielle confirmant que l'apprenti a le droit et le devoir de dire STOP en cas de danger, y compris à son chef.

Aidez-nous à réduire le nombre d'accidents et de morts chez les apprentis. Participez à la campagne «Apprentissage en toute sécurité» et commandez vos kits de démarrage dès aujourd'hui sur www.suva.ch/waswo-f/88275.f.



1^{er} prix:
caméra vidéo Kodak Playsport
d'une valeur de 200.–



2^e prix:
simulateur d'aube



3^e prix:
jumelles



4^e-10^e prix:
boîte à pharmacie d'urgence

Réponse:

A

Attestation officielle confirmant qu'un apprenti a le droit et le devoir de dire STOP en cas de danger

B

Billet de cinéma gratuit valable dans toute la Suisse

C

Attestation de cours de sécurité au travail pour les apprentis

Vous trouverez d'autres infos sur la campagne «Apprentissage en toute sécurité» et la carte STOP à l'adresse www.suva.ch/apprentis ou sur www.facebook.com/suvasuisse.

Solution du concours «benefit» 2/2013
→ www.suva.ch/afc

Combien la Suva offre-t-elle pour une recommandation AFC?

A 50 francs

B 250 francs

C 450 francs

La réponse B est correcte. Si vous nous recommandez une personne pouvant s'intéresser à l'assurance facultative des chefs d'entreprises, nous vous offrons une récompense de 250 francs lors de la conclusion du contrat.

❖ Les gagnants ont été informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours.

❖ Clôture du concours: 13 septembre 2013

Un apprenti tombe d'une échelle

→ www.suva.ch/exemples-accidents

Un apprenti d'une entreprise d'installation électrique a fait une chute de 3 m en tombant d'une échelle mal stabilisée. Le jeune homme a subi une contusion thoracique et s'est fracturé le poignet.



L'apprenti avait choisi une échelle trop courte pour effectuer les travaux prévus (reconstitution de la scène de l'accident).

Un apprenti participant à des travaux de transformation avait été chargé de démonter une boîte de raccordement en haut d'un mur. Le jeune homme avait commencé son apprentissage d'installateur-électricien six mois auparavant. L'échelle utilisée pour pouvoir effectuer les travaux étant trop courte, l'apprenti était monté sur le dernier échelon. Lorsqu'il a voulu dévisser la boîte qui se trouvait sur sa droite à une hauteur de 3 m du sol, l'échelle a subitement basculé sur le côté, entraînant l'apprenti dans sa chute. Le jeune homme a subi une contusion de la cage thoracique et s'est fracturé le poignet droit.

Echelle inappropriée

Comment l'accident s'est-il produit? Ignorant les règles de sécurité en vigueur, l'apprenti avait choisi une échelle trop courte, ce qui l'avait obligé à monter sur le dernier échelon pour effectuer les travaux prévus. Il avait également omis de stabiliser l'échelle. Lorsqu'il s'est dépor-

té sur le côté pour démonter la boîte de raccordement, l'échelle a basculé.

Respecter les règles vitales

La première des «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité» (voir p. 12) est la suivante: «Je respecte les règles vitales en usage dans mon métier!» Dans le cas présent, il aurait également fallu appliquer l'une des «Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie»: «Nous choisissons des échelles appropriées et nous les utilisons correctement» (dépliant Suva 84054, règle 2).

Cette règle a une raison d'être: en Suisse, les échelles causent chaque année environ 5700 accidents graves et parfois même mortels. Si l'apprenti avait mieux été sensibilisé, il aurait probablement dit STOP à temps et pris les dispositions nécessaires pour se procurer une échelle appropriée. Dans ces conditions, l'accident aurait pu être évité. // **afe**

Conseils pour éviter ce type d'accident

Les employeurs, les supérieurs et les formateurs veillent à ce que les apprentis connaissent et respectent les règles vitales de leur métier dès le début de l'apprentissage.

Mesures complémentaires

Employeurs et supérieurs

- Autoriser les échelles uniquement en cas d'absolue nécessité et seulement comme moyens d'accès (elles ne doivent pas servir de point d'appui pour des travaux en hauteur).
- Choisir des équipements de travail sûrs (plateformes élévatrices, plateformes de travail, échafaudages).
- Expliquer les consignes d'utilisation des échelles. Imposer et contrôler le respect des règles de sécurité.
- Entretien et contrôler régulièrement les échelles.

Travailleurs et apprentis

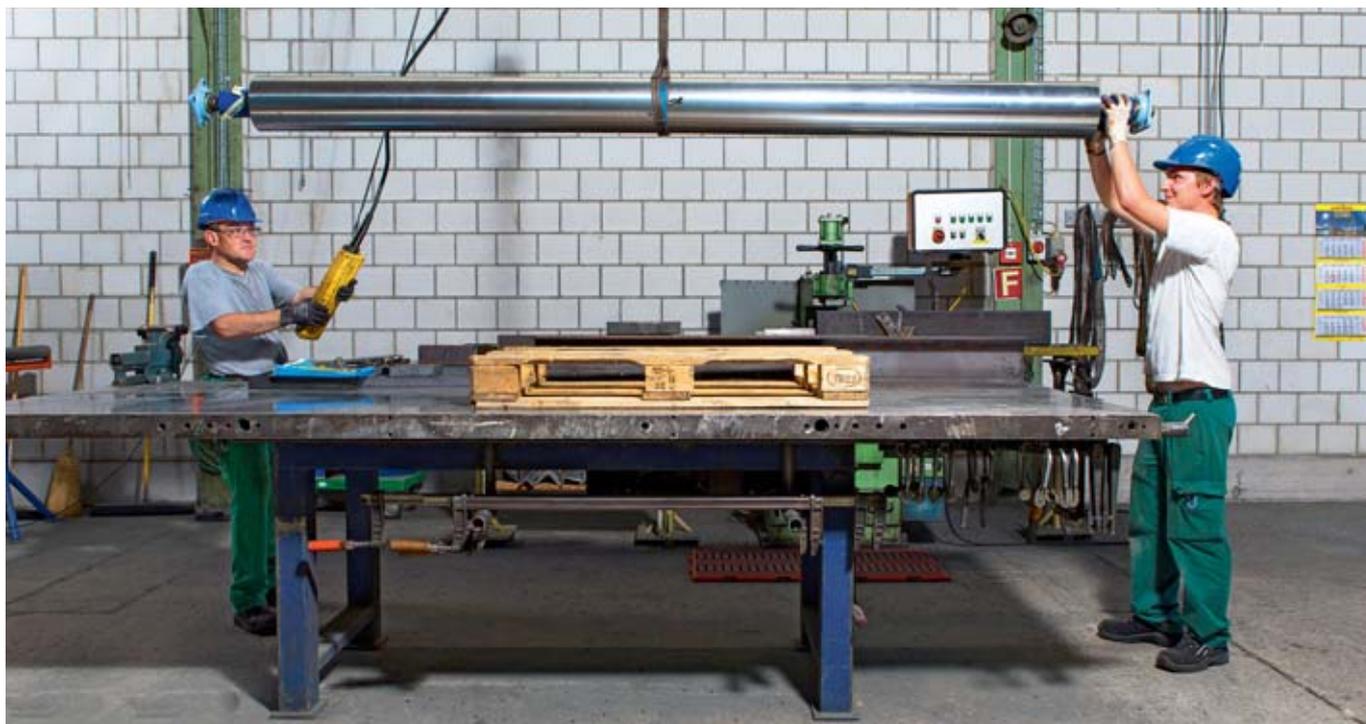
- Utiliser des échelles suffisamment longues et en parfait état, et respecter les consignes de sécurité.
- Ne pas effectuer de travaux nécessitant d'importants efforts physiques sur une échelle.
- Ne pas monter sur les trois derniers échelons.
- Stabiliser l'échelle de façon à ce qu'elle ne puisse pas glisser. Fixer l'extrémité supérieure en l'attachant par ex. avec une corde.
- Ne pas dépasser l'angle d'inclinaison recommandé (env. 70°).
- Eviter de se pencher exagérément sur le côté.

Autres conseils de sécurité: liste de contrôle «Echelles portables» (réf. 67028.f), brochure «Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses» (réf. 44026.f).

La qualité vécue au quotidien

→ www.charte-securite.ch → www.suva.ch/vision250vies → www.habasit.ch

La Charte de la sécurité est déjà bien établie dans le secteur de la construction et sera dorénavant étendue à d'autres branches. Habasit SA à Reinach (Bâle-Campagne) figure parmi les premières entreprises industrielles à avoir signé cette charte, garante selon elle, d'une culture de la sécurité déjà appliquée chez elle.



Habasit SA a signé la Charte de la sécurité, qui reflète sa philosophie.

«J'ai été particulièrement touché lorsque, dans le cadre de la campagne «Vision 250 vies» de la Suva, j'ai appris que tous les ans une centaine de personnes étaient victimes d'accidents du travail», nous confie Thomas Gutwald. «Je ne voudrais pas que Habasit SA fasse partie des entreprises concernées par un tel problème. En Suisse, pas moins de 400 personnes travaillent pour notre entreprise, et environ 3000 dans le reste du monde. Elles produisent des bandes transporteuses et modulaires, des courroies d'entraînement et dentées ainsi que des accessoires appropriés.» Thomas Gutwald est responsable du secteur Manufacturing et directeur de la division Plastics. «Dans le cadre de mes diverses fonctions, je suis amené à soumettre de nombreuses demandes d'investissement. Lorsqu'une demande dûment fondée est liée à la sécurité, notre direction ne connaît pas de compromis».

Potentiel de risque

La plupart des accidents sont dramatiques. Un pouce coincé, des coupures ou des faux pas constituent des

exemples typiques. «Nos collaborateurs évoluent cependant dans un milieu dangereux», précise Beat Strebel, chargé de la sécurité sur le site suisse de Habasit SA. «Nous utilisons des cylindres en rotation et des machines comportant des zones d'entraînement. Le transport de produits lourds et volumineux au moyen de grues et de chariots élévateurs engendre également des risques.» C'est pourquoi chaque événement relevant de la sécurité est saisi. Il en va de même pour les presque accidents et les dommages purement matériels. Nous avons ainsi la possibilité de comprendre les circonstances ayant engendré l'accident et de prendre des mesures d'amélioration», nous dit Beat Strebel.



Les huit règles vitales pour la maintenance sont disponibles sous www.suva.ch/waswo-f/84040.f et un support pédagogique sous www.suva.ch/waswo-f/88813.f.

L'entreprise ne veut cependant pas se limiter à la mise en œuvre de mesures et de prescriptions. Elle souhaite lancer des discussions et charger les chefs de groupe du contrôle et de l'échange d'informations. A cet effet, la sécurité doit être vécue par l'exemple et correctement communiquée afin de convaincre les collaborateurs. Markus Kopp, responsable du domaine Engineering: «Ils ne doivent pas simplement observer des règles, mais faire preuve de vigilance et apporter leurs propres idées et impressions.»

Culture de la sécurité

Thomas Gutwald précise: «Nous devons faire face à une concurrence internationale impitoyable. Il s'agit dès lors de relever ce défi et d'augmenter constamment notre efficacité. Nous proposons une qualité de premier ordre, ce qui est impossible dans un environnement non sécurisé. Je suis convaincu qu'une culture de la sécurité prononcée contribue de manière essentielle à l'augmentation de l'efficacité et prouve que la qualité est vécue au quotidien.»

Un élément essentiel de cette culture de la sécurité est constitué par la possibilité de dire STOP en cas de danger et d'interrompre le travail. Pour Markus Kopp, il s'agit là d'un élément clé: «Lorsque nous sommes en présence d'un problème, nous devons prendre le temps nécessaire afin de contrôler et de lever le dérangement en toute sécurité.»

Charte de la sécurité

L'entreprise Habasit SA travaille en étroite collaboration avec la Suva. Au sein de la «Vision 250 vies», le thème de la maintenance occupe un rôle central. Un outil supplémentaire de ladite vision est constitué par la Charte de la sécurité. Jusqu'ici, cette dernière était avant tout connue dans le secteur de la construction. Elle sera désormais étendue aux branches. L'entreprise Habasit SA figure parmi les premières entreprises industrielles à avoir signé cette charte. Elle exprime l'estime et la confiance de la direction envers ses collaborateurs. Sans cette structure fondamentale, elle ne constituerait qu'une simple façade.

Texte: Stefan Kühnis // Photo: Cyrill Kuster

Chiffrer le bonheur

«Le bonheur est chose légère», chantait Jean Villard Gilles. C'était au temps des poètes; de nos jours, le bonheur est chose grave, lestée de chiffres, car les économistes s'en sont emparés. A preuve, Le bonheur – l'approche économique, publié par Le Savoir suisse (Editions PPUR).

Oui, les chercheurs prétendent classer notre bonheur en catégories quantifiables, et ils nous le restituent comme un permis à points: tant de pourcents perdus en cas de chômage, tant de gagnés pour la vie en couple...

Ils auraient pu inscrire au fronton de leur ouvrage Arbeit macht glücklich, car en majorité nous croyons peu au dicton l'argent fait le bonheur. Portrait-robot des plus heureux des habitants de l'Helvétie.

De nationalité suisse, indépendant, âgé de 50 à 69 ans, marié ou veuf avec partenaire, au bénéfice d'une formation poussée et d'une bonne santé, il gagne 5000 francs. (Ceux qui ont plus sont un brin moins heureux!) Il regarde peu la télé, pratique le bénévolat, qui renforce l'estime de soi. Il vit dans un canton aux droits populaires développés; pouvoir donner son avis se révèle très important, expliquent doctement les économistes.

Car, en dépouillant plusieurs milliers de questionnaires, ils ont «découvert» que notre bonheur ne dépend que de nos attentes, et de la comparaison avec le sort des autres. Tout s'explique! Les couples sont moins heureux après le mariage qu'avant. Les jeunes moins que leurs parents qui ont pourtant dû trimer pour les vacances, la voiture et le lave-vaisselle. Les salariés que les indépendants – bien que ceux-ci travaillent plus et gagnent moins. Et beaucoup de femmes au foyer se disent plus heureuses que des femmes qui conquièrent la réussite professionnelle mais pas l'égalité. Chacun dessine donc son bonheur, sans le savoir.

A cette norme ISO du bonheur manquent pourtant amour et sexualité. Les auteurs n'en soufflent mot. Auraient-ils échoué à les réduire en pourcentages? Economistes, encore un effort!



Jacques Poget, chroniqueur, ancien rédacteur en chef de 24heures et président du jury du Prix Suva des Médias



La possibilité de travailler à la Rega a réveillé chez Ivo Breitenmoser un rêve d'enfant.

Sauveteur, une vocation

→ www.suva.ch/entreprises-temeraires → www.rega.ch

Déjà tout petit, il était fasciné par les hélicoptères rouges et blancs qui atterrissaient tout près de chez lui. Aujourd'hui, Ivo Breitenmoser, originaire d'Appenzell, a concrétisé son rêve d'enfant: il est depuis 14 ans médecin urgentiste au sein de la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), qui vient aussi au secours des assurés de la Suva. Texte: Stefan Kühnis // Photo: Alma Johans

Le service de piquet de la base d'intervention d'Erstfeld est toujours synonyme d'aventure pour Ivo Breitenmoser. Après avoir passé la nuit dans une petite chambre de la base, il contrôle tous les appareils médicaux et prend son petit-déjeuner avec le pilote et le secouriste. Ensuite, il accomplit différentes tâches sur place, jusqu'à ce que l'alarme retentisse. «A peine cinq minutes plus tard, nous sommes déjà dans les airs, explique-t-il. Bien évidemment, je ne souhaite de malheur à personne. Mais au cours des huit derniers jours, nous n'avons eu qu'une intervention à effectuer. Nous finissons par devenir impatients. Nous sommes passionnés par notre travail.»

Ivo Breitenmoser a grandi à Appenzell, tout près de l'hôpital. Chaque fois qu'il entendait un hélicoptère, il courait jusqu'à la zone d'atterrissage, s'installait et observait la scène. «Cela me fascinait», se souvient-il. Plus tard, après avoir achevé ses études de médecine et exercé pendant un an et demi la fonction d'assistant en chirurgie, il a travaillé pendant un an au sein du service d'anesthésie de l'hôpital cantonal de Winterthour. Ce qu'il a vécu dans l'établissement et au sein du service de sauvetage qui en dépendait a réveillé chez lui un rêve d'enfant: il a donc présenté sa candidature pour devenir médecin urgentiste auprès de la Rega. Il a débuté sa carrière en juillet 1999 comme médecin à la base d'Erstfeld pendant six mois. Depuis lors, il travaille à 50% en tant que médecin-chef au service d'anesthésie de l'hôpital cantonal de Lucerne et à 40% comme médecin urgentiste et responsable de la formation pour la Rega.

Apprendre à faire face à des situations difficiles

Ivo Breitenmoser ne saurait dire combien de vies il a sauvées au cours d'un millier d'interventions. Mais il connaît le nombre précis de décès dont il a été témoin: 54. Il parvient cependant à faire face à ces expériences difficiles. A chaque intervention, son unique préoccupation est de soigner les patients. Les émotions ont peu de place dans ce travail. Il ne lui est arrivé qu'une seule fois de connaître personnellement une victime: «Ses problèmes et les conséquences de son accident sur sa famille, son travail et ses loisirs m'ont plus touché que d'ordinaire, admet Ivo Breitenmoser. Mais mon sommeil n'en a pas souffert. Je suis comme ça: je dors toujours bien».

Il lui arrive de recevoir des lettres de personnes qu'il a secourues, ou d'en croiser certaines. Comme ce moto-

cycliste victime d'un accident: «En arrivant sur les lieux, j'étais presque certain qu'il était perdu. Trois ans plus tard, je l'ai rencontré lors d'une manifestation de la Rega: il était en fauteuil roulant, une petite fille sur les genoux. Il m'a remercié et m'a dit avoir eu beaucoup de chance», raconte avec émotion le médecin de 47 ans.

Eviter de prendre soi-même des risques

Si voler au ras des falaises ou faire face à des pentes enneigées et des éboulis est spectaculaire, il convient cependant de prendre en compte les risques: «Nous faisons tout pour éviter les dangers, quelle que soit l'urgence», souligne Ivo Breitenmoser. Nous respectons scrupuleusement chaque étape, analysons la zone d'intervention et identifions le chemin à parcourir.

«Nous faisons tout pour éviter les dangers.»

Lorsque les conditions météorologiques excluent un sauvetage par voie aérienne, il nous arrive de marcher pendant une heure jusqu'au lieu de l'accident. Notre travail implique inévitablement certains risques, mais nous ne mettons jamais notre vie en danger. Après tout, nous avons nous aussi des familles». Ivo Breitenmoser est marié et a un fils de deux ans. La famille accueillera bientôt un deuxième enfant.

Il a aussi des rêves et des projets: il aimerait notamment pratiquer la médecine classique dans un pays en développement. Ou en Australie, où il a déjà passé deux ans et travaillé dans un hôpital ainsi que dans le domaine du sauvetage aérien. «Les Australiens connaissent mieux les conditions et les risques naturels, raconte-t-il. Il nous fallait en moyenne une heure pour arriver sur le lieu de l'accident. Et pourtant, les victimes nous remerciaient chaque fois pour notre intervention rapide».



En cas d'accidents non professionnels dus à une entreprise téméraire, les prestations en espèces de la Suva sont réduites de moitié, voire refusées dans les cas particulièrement graves. Plus d'informations sur www.suva.ch/entreprises-temeraires.

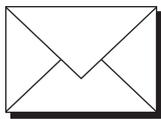
Commander directement en ligne

→ www.suva.ch/carte-commande-benefit

Commandez les publications au moyen de la carte de commande électronique et profitez d'une livraison rapide.

Newsletter

→ www.suva.ch/newsletter-f



Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services.

Kits de démarrage



Il existe de nombreux moyens d'action et d'information pour la mise en œuvre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité» (voir p. 12). Nous les avons regroupés dans des kits de démarrage spécifiques pour chaque métier. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour former les apprentis pour un «apprentissage en toute sécurité». Veuillez commander les kits de démarrage au moyen du formulaire prévu à cet effet.

→ Apprentissage en toute sécurité: commandez les kits de démarrage! // Formulaire de commande // 88275.f

Vous trouverez des infos complémentaires sur le site «Apprentissage en toute sécurité». Vous y trouverez aussi d'autres moyens d'action intéressants, par ex. un didacticiel sur les règles vitales et un test «Safety-Challenge» sous forme de jeu.

→ www.suva.ch/apprentis

Napo dans: Pas de quoi rire



Une personne tombe toutes les deux minutes quelque part en Suisse en se blessant suffisamment grièvement pour déclarer le cas à l'assurance-accidents. Trébucher sur un seuil ou une marche d'escalier peut paraître banal, mais peut avoir de graves conséquences. Il n'y a donc «pas de quoi rire» lorsque quelqu'un trébuché et tombe. Napo, le héros de la série européenne de films d'animation, montre que les chutes sont rarement dues à un manque d'attention et ont presque toujours des causes concrètes. La règle d'or: éliminer les situations à risque et les obstacles potentiels.

→ Napo dans: Pas de quoi rire! // 8 min // DVD 377

Nouvelles listes de contrôle et fiches thématiques

Listes de contrôle

→ Rouleuse. Installation à commande manuelle // 4 pages A4 // 67110.f

→ Apprentissage en toute sécurité // 4 pages A4 // 67190.f

Grues, tronçonneuses et débroussailleuses

→ Fers d'armature. Protection et transport par grue // 2 pages A4 // Fiche thématique 33055.f (uniquement disponible en téléchargement)

→ Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière // 2 pages A4 // Fiche thématique 33062.f (uniquement disponible en téléchargement)

→ Débroussailleuses: les outils encore autorisés // 2 pages A4 // Fiche thématique 33065.f (uniquement disponible en téléchargement)

Elimination des déchets amiantés

→ Elimination à la décharge des déchets contenant de l'amiante faiblement aggloméré // 2 pages A4 // Fiche thématique 33063.f (uniquement disponible en téléchargement)

→ Elimination à la décharge des déchets comprenant de l'amiante fortement aggloméré // 2 pages // Fiche thématique 33064.f (uniquement disponible en téléchargement)

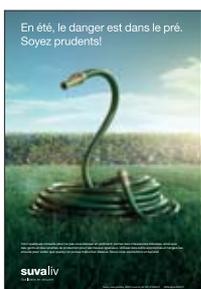
Offre spéciale d'automne



Offre spéciale: pour chaque paire de lunettes de protection Profi 10.101 avec verres incolores, vous recevrez gratuitement une paire de tampons auriculaires ARTIFIT Standard dans une petite boîte pratique. Modèle sportif ultraléger avec étui compris. Prix par set: CHF 22.00, rabais de quantité dès 10 paires (TVA comprise, livraison franco de port).

→ Infos complémentaires et commandes: www.sapros.ch/suvapro/offre-speciale, offre spéciale d'automne (réf. 36246). Tél. 041 419 52 22. Offre valable jusqu'au 31.12.2013 (jusqu'à épuisement du stock).

Affiches pour les entreprises



- L'amiante est dangereux pour la santé. Contrôlez la présence d'amiante dans les ouvrages construits avant 1990. // Format A4 // Réf. 55318.f
- Chaque pas compte: les personnes qui bougent sont en meilleure santé, ont un risque d'accident moins élevé et supportent mieux le stress. // Format A4 // Réf. 55319.f
- Mieux que des prescriptions. Huit règles vitales pour la maintenance // Format A4 // Réf. 55320.f
- En été, le danger est dans le pré. Soyez prudents! // Format A4 // Réf. 55321.f

Règles vitales

La Suva propose trois nouveaux sets de «règles vitales» élaborées avec le concours des branches concernées. Elles s'adressent aux travailleurs et aux cadres des secteurs suivants:

- artisanat et industrie
- génie civil et travaux publics
- remontées mécaniques et téléskis



Les «Règles vitales pour l'artisanat et l'industrie» abordent les principaux dangers dans ce secteur: risques de chutes, dangers relatifs à l'utilisation des machines, à l'électricité et aux produits chimiques ou amiantés. Elles s'adressent à tous les travailleurs de l'artisanat et de l'industrie et sont spécialement destinées aux groupes professionnels qui ne disposent pas (encore) de règles vitales spécifiques à leur branche.

- Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie // Dépliant à distribuer: 84054.f // Support pédagogique pour les formateurs: 88824.f



Ces dix dernières années, huit travailleurs ont perdu la vie dans le secteur du génie civil et des travaux publics et 138 ouvriers sont devenus invalides. Les «Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics» proposent un rappel

des règles de sécurité qui doivent être strictement respectées. Pour que chacun puisse rentrer chez soi en bonne santé.

- Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics // Dépliant à distribuer: 84051.f // Support pédagogique pour les instructeurs: 88820.f



Travailler sur des remontées mécaniques ou des téléskis n'est pas sans risque, même lorsque l'on respecte les règles de sécurité. Vous trouverez les huit règles les plus importantes à ce sujet dans les nouvelles publications destinées aux chefs d'exploitation et aux monteurs.

- Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis // Dépliant à distribuer: 84045.f // Support pédagogique pour les instructeurs: 88823.f

Le message adressé aux professionnels est le même pour chaque métier:

**STOP en cas de danger,
sécuriser, reprendre le travail.**

Vous trouverez une liste complète des «règles vitales» disponibles à l'adresse www.suva.ch/regles.

Contribuez à la baisse des primes: prenez soin de vos collaborateurs.



Une diminution des accidents du travail et une réintégration rapide sont synonymes de baisse des coûts. En tant qu'entreprise à but non lucratif, nous redistribuons les excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Cela paraît évident: en prévenant les accidents par des mesures efficaces, vous contribuez à maintenir les primes au niveau le plus bas dans votre branche. Veillez à la sécurité dans votre entreprise. Cela en vaut la peine. www.suva.ch/prime

suvarisk

Couverture à toute épreuve